



le journal des locataires

EDITO

Élections des représentants des locataires

A la fin de cette année auront lieu les élections de vos représentants des locataires.

Cette élection est très importante car ce sont eux qui siégeront au Conseil d'administration de l'ODHAC87 ainsi que dans diverses commissions et auront pour mission de défendre vos positions.

Un numéro spécial du Journal des locataires vous sera prochainement adressé afin de vous présenter les listes des candidats, leur profession de foi ainsi que les consignes de vote.



La réduction de loyer de solidarité

Vous avez peut être été informé par la CAF ou la MSA, en tant qu'allocataire de l'APL, que vous allez bénéficier d'une réduction de loyer de solidarité (RLS).

La RLS a été créée par la loi de Finances 2018 afin de permettre à l'Etat d'économiser 850 millions d'euros sur le montant des APL versées aux locataires des logements sociaux.

Afin de ne pas pénaliser les locataires, l'Etat impose aux organismes de logement social **une diminution d'un montant équivalent des loyers.**

La réduction de loyer de solidarité, c'est quoi ?

La RLS bénéficie aux locataires sous conditions de ressources.

Elle est calculée en fonction de la composition familiale.

Vous n'avez aucune démarche à faire, le calcul est effectué automatiquement par la CAF ou la MSA.

La RLS, c'est quand ?

Cette réduction est entrée en vigueur au 1^{er} février 2018. En raison des difficultés de sa mise en œuvre, elle s'appliquera sur le montant du loyer de juin, pour les allocataires de la CAF, de juillet pour les allocataires de la MSA, avec un effet rétroactif.

C'est pour cette raison que votre avis d'échéance détaillera :

- le montant mensuel de votre RLS,
- le montant mensuel de votre APL,
- une régularisation de 4 (ou 5) mois de la baisse de loyer correspondant à la RLS,
- une régularisation de 4 (ou 5) mois du trop perçu de la CAF.

Exemple pour une personne seule percevant l'APL

- 26 €/mois de baisse de loyer (perte de recettes pour l'organisme)
- 25,48 €/mois de baisse d'APL (économie budgétaire pour l'Etat)
- 0,52 €/mois de gain financier pour le locataire

POUR ALLER PLUS LOIN



La CAF ou la MSA calcule le montant de votre nouvelle APL et de votre RLS



La CAF ou la MSA informe l'ODHAC87 du montant de votre nouvelle APL et de la RLS



L'ODHAC87 détermine votre nouveau loyer, déduction faite de la RLS et de l'APL



Les déductions de votre nouvelle APL et de votre RLS figurent sur votre avis d'échéance et vous pouvez les consulter à tout moment sur le site internet de la CAF, espace Moncompte



Le paiement de votre loyer

Afin de répondre au mieux à vos attentes, l'ODHAC87 met à votre disposition différents services afin que le règlement de votre loyer soit simple et sécurisé.



Prélèvement automatique :

C'est le moyen de paiement le plus utilisé par nos locataires. Environ **58%** d'entre vous ont un prélèvement automatique du montant du loyer chaque mois.

Ce mode de paiement présente de nombreux avantages :

- **sûr** : pas de risque d'oubli, de retard ou de perte de courrier,
- **gratuit** : aucun frais supplémentaire, le service de prélèvement est entièrement gratuit,
- **simple** : pour adhérer au prélèvement automatique, il vous suffit de remplir un mandat de prélèvement et il peut être suspendu à tout moment, sur simple demande.



Virement bancaire :

A tout moment du mois, vous pouvez faire un virement bancaire du montant souhaité de votre compte vers le compte de l'ODHAC87 en communiquant à votre banque notre relevé d'identité bancaire.



Titre interbancaire de paiement (TIP) :

Le paiement par TIP est un moyen de paiement simple. Il accompagne votre avis d'échéance et vous permet de le régler ponctuellement à distance sans avoir besoin d'émettre un chèque. Il vous suffit de signer le TIP et de le renvoyer, accompagné de votre relevé d'identité bancaire, à :

Trésorerie de l'ODHAC87
4 rue Robert Schuman
87170 ISLE



Chèque bancaire ou postal :

Il vous suffit d'établir un chèque à l'ordre de la Trésorerie ODHAC OPH St Junien et de joindre le TIP non signé de votre avis d'échéance.

Adressez-le ensuite par voie postale à :

Trésorerie de l'ODHAC87
4 rue Robert Schuman
87170 ISLE



En espèces :

Vous pouvez vous rendre à la Trésorerie de l'ODHAC87 du lundi au vendredi de 8h45 à 12h afin de régler votre loyer en espèces. Munissez-vous de votre dernier avis d'échéance.

Attention, les paiements en espèces sont limités à 300€.

INFORMATIONS

pratiques

Prochainement, avec la mise en place du **nouveau site internet de l'ODHAC87**, vous aurez la possibilité de **régler votre loyer par carte de crédit en ligne**, directement depuis le site, grâce à votre **compte locataire**.

Pensez-y !

Pour recevoir le journal des locataires par mail, envoyez-nous votre adresse électronique à :

infodhac@odhac87.fr

objet : journal des locataires

L'ODHAC87
5 antennes de
proximité à votre
disposition

Pour mieux répondre au quotidien à vos demandes et être plus réactif, l'ODHAC87 ouvre de nouvelles antennes de proximité.

Vous pourrez vous y rendre du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 13h à 17h et le vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 16h.

Antenne d'Aixe-sur-Vienne, 05 19 39 80 13, 8 rue François Mitterrand

Responsable d'antenne : **Jérôme JAVERLIAT**

Chargée de gestion locative : **Brigitte ROCH**

Technicien de secteur : **Christian LAFOND**

Conseillère sociale : **Jasmine MAHAMOUDOU, permanences le jeudi après-midi de 13H30 à 16H00**

Aixe-sur-Vienne, Bosmie-l'Aiguille, Chaillac, Châlus, Cognac-la-Forêt, Cussac, Flavignac, Glandon, Janailhac, Javerdat, Jourgnac, La Meyze, Les Cars, Nexon, Nieul, Oradour-sur-Glane, Oradour-sur-Vayres, Rochechouart, Saillat-sur-Vienne, Séreilhac, Saint-Brice-sur-Vienne, Saint-Jouvent, Saint-Laurent-sur-Gorre, Saint-Martin-de-Jussac, Saint-Mathieu, Saint-Maurice-les-Brousses, Saint-Priest-sous-Aixe, Saint-Victurnien, Saint-Yrieix-la-Perche, Vayres.

Antenne de Saint-Léonard-de-Noblat, 09 70 00 88 93, centre Simone Veil, 15 rue de Beaufort

Responsable d'antenne : **Stéphane COUVIDAT**

Chargée de gestion locative : **Cécile FEIX**

Technicien de secteur : **Sébastien VINCENT**

Conseillère sociale : **Jasmine MAHAMOUDOU, permanences le mercredi matin de 9H00 à 11 H30**

Ambazac, Bujaleuf, Châteauneuf-la-Forêt, Coussac-Bonneval, Eymoutiers, La-Croisille-sur-Briance, La Geneytouse, La-Jonchère-Saint-Maurice, Linards, Magnac-Bourg, Meuzac, Nedde, Peyrat-le-Château, Pierre-Bufferière, Royères, Saint-Bonnet-Briance, Saint-Germain-les-Belles, Saint-Léonard-de-Noblat, Saint-Priest-Taurion, Sauviat-sur-Vige.

Antenne de Panazol, 05 55 05 42 13, 13 place du commerce

Responsable d'antenne : **Olivier DUCOURTIEUX**

Chargée de gestion locative : **Fabienne CHAPERON**

Technicien de secteur : **Dimitri RANGER**

Conseillère sociale : **Evelyne DUPLAIX, permanences le lundi matin de 9H00 à 11H30**

Aureil, Boisseuil, Eyjeaux, Feytiat, Le-Palais-sur-Vienne, Le-Vigen, Limoges, Panazol, Rilhac-Rancon, Solignac.

Antenne d'Isle, 05 55 05 42 42, 4 rue Robert Schuman

Responsable d'antenne : **Cédric BARBIER**

Chargée de gestion locative : **Djamila BELYANA**

Technicien de secteur : **Patrice VILLEJOURBERT**

Conseillère sociale : **Fabienne JARRY, permanences le mardi matin de 9h00 à 11h30**

Chaptelat, Condat-sur-Vienne, Couzeix, Isle, Peyrilliac, Saint-Gence, Verneuil-sur-Vienne, Veyrac.

et toujours : antenne de Bellac, 05 55 68 03 97, Ferme Jolibois, 3 avenue Charles de Gaulle

Responsable d'antenne : **Claire SILVA**

Chargée de gestion locative : **Annick JUDE**

Technicien de secteur : **Cyrille DUFRAISSE**

Conseillère sociale : **Evelyne DUPLAIX, permanences le mardi matin de 9H30 à 11H30**

Arnac-la-Poste, Bellac, Bersac-sur-Rivalier, Bessines-sur-Gartempe, Blanzac, Blond, Bussière-Boffy, Bussière-Poitevine, Chamborêt, Châteauponsac, Cieux, Compreignac, Laurière, Le Dorat, Lussac-les-Eglises, Magnac-Laval, Mézières-sur-Issoire, Nantiat, Nouic, Oradour-Saint-Genest, Razès, Saint-Amand-Magnazeix, Saint-Barbant, Saint-Pardoux, Saint-Sornin-Leulac, Saint-Sulpice-les-Feuilles, Saint-Sulpice-Laurière, Thouron.

Astreintes

En dehors des heures d'ouverture et le week-end, vous pouvez laisser un message au 05 55 05 42 00.

En cas d'urgence : composez ce même numéro, vous serez en communication avec un serveur vocal. Tapez 4 et vous pourrez laisser votre message ainsi que vos coordonnées. L'ODHAC87 reprendra contact avec vous le plus rapidement possible si l'urgence est avérée.